



EFA-info-@doption

Bulletin n° 5 — novembre-décembre 2012



Installation du Conseil supérieur de l'adoption

La ministre déléguée chargée de la Famille, Dominique Bertinotti, a installé le nouveau Conseil supérieur de l'adoption (CSA), le 23 octobre dernier. Présidé par Marie-Anne Chapdelaine, nouvellement nommée à ce poste, le CSA s'est ensuite réuni pour étudier le projet de loi sur le mariage et l'adoption des couples de personnes de même sexe.

La présidente d'EFA reçue par la Garde des Sceaux

Nathalie Parent, présidente d'EFA, a été reçue le 25 octobre par Mme Christiane Taubira, Garde des Sceaux, en compagnie de représentants de La Voix des Adoptés, Racines coréennes et le MASF. La rencontre a porté sur le projet de loi visant à ouvrir le mariage (et l'adoption) aux couples de même sexe et a permis à EFA de présenter sa position.



Mariage et adoption pour tous : la position d'EFA

EFA considère qu'il n'est pas possible de réduire ce débat de société complexe à une revendication d'adultes, ni à la défense d'un schéma familial unique. La réflexion doit porter sur un certain nombre de points qui, aujourd'hui, dans un climat très passionnel, sont trop souvent laissés de côté : la possibilité d'élaborer et de mener à terme un projet transparent, la nécessité d'une information réaliste, l'intégration dans les formations des professionnels d'une information sur les différents schémas familiaux, les risques de discrimination, la mise en adéquation des projets avec les besoins des enfants adoptables. [Lire la suite](#)

Les adoptions en République démocratique du Congo : le SSI s'inquiète !

Dans son dernier bulletin publié récemment (numéro d'octobre 2012), le Service social international (SSI) fait part de son inquiétude face à la forte augmentation des adoptions en République démocratique du Congo (36 en 2008 pour 339 en 2011) et appelle les pays d'accueil « à faire preuve de retenue dans le développement [des adoptions] ». Multiplication des adoptions, contexte de « post conflit », absence des garanties nécessaires à un tel développement des adoptions, autant d'éléments qui doivent nous inciter à la plus grande prudence. [Lire la suite](#)



La Kafala : arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme

La Cour européenne des droits de l'Homme a rendu le 4 octobre 2012 un arrêt Harroudj c. France (requête n° 43631 /09) dans lequel elle relève (§ 51) que l'interdiction d'adopter les enfants dont la loi personnelle prohibe l'adoption, édictée par l'article 370-3 du code civil français, « est volontairement contournée par la possibilité ouverte à l'enfant d'obtenir, dans un délai réduit, la nationalité française, et ainsi la faculté d'être adopté, lorsqu'il a été recueilli en France par une personne de nationalité française ».

Ainsi est confirmée au plus haut niveau la possibilité pour un enfant recueilli en kafala d'être adopté, y compris en adoption plénière, une fois qu'il a acquis la nationalité française. [Lire l'arrêt](#)

&retrouvez l'actualité de l'adoption, notre agenda, nos manifestations, publications et prises de position sur notre site: www.adoptioneafa.org

[S'abonner à EFA-info-@doption](#)—[Contact presse](#)—[Formations](#) — [Soutenir EFA](#) — [Adhérer à EFA](#)

Directrice de publication: Nathalie Parent, présidente d'Enfance & Familles d'Adoption
© 2012 Enfance & Familles d'Adoption—Fédération reconnue d'utilité publique
221 rue La Fayette, 75010 Paris, tél. 01 40 05 57 70, secretariat.federation@adoptioneafa.org